COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Le 17 décembre 2018**

1 médecin sur 8 a reçu une amende pour stationnement fautif au cours de l'année écoulée

4 médecins sur 10 ont aussi reçu un P-V pour excès de vitesse

Trouver une place de stationnement est une préoccupation majeure des médecins lors de leurs visites à domicile : l'an dernier, 1 sur 8 a reçu une amende pour stationnement fautif et plus de 4 sur 10 ont du mal à trouver une place de parking plusieurs fois par mois. 4 médecins belges sur 10 se sont par ailleurs vu infliger une amende pour excès de vitesse au cours de l'année écoulée. Voilà ce qui ressort d'une nouvelle enquête du Journal du Médecin sur la sécurité routière et donc les résultats ont été analysés par l'institut Vias.

Un échantillon de plus de 1100 médecins (généralistes et spécialistes confondus) a participé à cette enquête.

Le stationnement : problème au quotidien pour 1 généraliste sur 8

Les généralistes qui effectuent des visites à domicile éprouvent souvent des difficultés à se garer. Pour 1 médecin sur 8 (13%), ce problème est quotidien. Plus de 4 médecins sur 10 (43%) ont du mal à trouver une place de parking réglementaire, et ce, plusieurs fois par mois. Chercher une place de parking fait perdre beaucoup de temps alors que les médecins doivent souvent se dépêcher pour effectuer toutes leurs visites à domicile avant de revenir à leur cabinet pour les consultations.

Au total, 13% des médecins ont reçu l'année dernière une amende pour stationnement fautif et près d'1 sur 5 (19%) a reçu une redevance pour défaut de ticket de stationnement. Il y a peu de différences entre les médecins néerlandophones et francophones.

4 médecins sur 10 ont reçu une amende pour excès de vitesse l'année dernière

Plus de la moitié des médecins (53%) ont reçu une contravention routière l'année passée. Dans la plupart des cas, il s'agissait d'une amende pour excès de vitesse. 4 médecins sur 10 ont reçu une amende pour excès de vitesse l'année dernière. Selon une étude de l'institut Vias, 1 Belge sur 8 (13%) a reçu une amende pour excès de vitesse l'année passée. Les médecins reçoivent donc nettement plus d'amendes que le Belge moyen. Pourtant, le gain de temps obtenu en roulant trop vite est extrêmement faible dans notre pays, surtout en ville. Les médecins ne gagnent donc rien en dépassant les limitations de vitesse.

7 médecins sur 10 utilisent quotidiennement leur voiture pour travailler

99% des médecins disposent d'une voiture avec laquelle ils se déplacent. 7 sur 10 l'utilisent quotidiennement dans le cadre de leur travail. 8 médecins généralistes sur 10 l'utilisent même tous les jours. Pourtant, les distances parcourues par un médecin ne sont pas exagérément grandes. Environ un tiers (36%) parcourent moins de 15.000 kilomètres par an, trois quarts effectuent au total moins de 25.000 kilomètres annuellement.

Les spécialistes indiquent beaucoup plus souvent que les généralistes souffrir des embouteillages. Près de 6 spécialistes sur 10 (57%) indiquent avoir été bloqués dans les embouteillages plusieurs fois par mois. Le pourcentage est de 36% pour les généralistes.

Le vélo et les transports en commun peu populaires

Deux tiers des médecins (67%) ont également un vélo, 1 sur 5 (20%) un vélo électrique. Cependant, le vélo est nettement moins souvent utilisé pour les déplacements professionnels que la voiture. 34% des spécialistes l'utilisent au moins 1 fois par mois pour un déplacement professionnel, ce pourcentage atteint à peine 20% pour les généralistes. 2 médecins flamands sur 3 (67%) utilisent rarement voire jamais leur bicyclette. En Wallonie, ceci vaut pour 8 médecins sur 10.

Seuls 8% des médecins ont recours aux transports en commun pour leurs déplacements professionnels. Ceci signifie que près de 9 médecins sur 10 les empruntent rarement voire jamais.

Conclusion

De manière générale, les médecins reçoivent plus d'amendes pour excès de vitesse que le Belge moyen. Pourtant, comme les autres, ils doivent respecter les limitations de vitesse, d'autant que le gain de temps obtenu en conduisant trop vite est souvent dérisoire.

Les médecins généralistes sont souvent pris par le temps lors des visites à domicile car ils doivent pouvoir consulter plusieurs patients par heure. Pour 1 généraliste sur 8, trouver une place de stationnement est un problème quotidien et une perte de temps. Ceci a notamment pour conséquence qu'ils reçoivent beaucoup de contraventions pour stationnement fautif ou pour défaut de ticket de parking valable. Dans certaines villes, il existe un dispositif qui dispense les médecins de payer leur ticket de parking. Dans certains cas, ils jouissent des mêmes droits que les titulaires d'une carte riverain. Il revient aux villes ou communes de décider si elles accordent cette exemption et ses droits aux médecins ou autre personnel soignant.

Karel Anseeuw, représentant de l'Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM): « *Il faudrait prévoir des places de parking exclusivement destinées aux généralistes et elles devraient être bien réparties partout en ville. En outre, nous demandons aux autorités locales de fournir aux généralistes des autocollants à apposer sur leur voiture pour les exempter d'acheter un ticket de parking. Plutôt que de perdre notre temps à prendre un ticket ou à mettre notre disque bleu, nous pourrions ainsi consacrer plus de temps à nos patients.* »

Personnes de contact :
Benoit Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20
Vincent Claes, Journal du Médecin: 0475/63.30.94